

Nos réf.: COP-MMS n° 46

Lettre ouverte à Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers

Objet : carte des CIO

Poitiers, le 16 avril 2015

Monsieur le Recteur,

Nous sommes surpris d'apprendre que vous avez fait connaître votre projet de carte des CIO avec à la clé la suppression de 5 CIO dans l'académie de Poitiers pour la rentrée 2016.

Quid du dialogue social avec les personnels et les organisations syndicales ? Vous vous étiez pourtant engagé à les consulter sur ce dossier lors de l'audience que vous avez accordée aux représentants du SNES-FSU le 30 janvier dernier.

Pourquoi vouloir fermer des CIO d'Etat (Thouars, Parthenay et Royan) ? Le ministère a pourtant établi une carte cible des CIO d'Etat. Nous cherchons encore l'erreur !

Pourquoi vouloir fermer les CIO de Loudun et de Saint Jean d'Angely alors que les conseils généraux ne se désengagent pas financièrement ? Nous tenons à rappeler que la carte cible des CIO établie par le ministère propose qu'il y ait au moins 12 CIO d'Etat dans l'académie de Poitiers et que si les conseils généraux ne se désengagent pas, la totalité du réseau des CIO peut être maintenue. Vous nous avez assuré du maintien des postes de CO-Psy et DCIO ; qu'en serat-il des postes administratifs pour les 5 CIO concernés ? Où seront affectés les COP ?

Vous vous étiez pourtant engagé auprès des élèves et de leur famille à maintenir les CIO en milieu rural et à veiller au nombre de kilomètres parcourus.

Le SNES-FSU et le SNASUB-FSU demandent :

- le maintien de la totalité du réseau des CIO de l'académie,
- le financement de ce réseau, à la hauteur des besoins des usagers,
- Le respect de la loi de mars 2014 qui a réaffirmé le rôle de l'Etat pour l'orientation scolaire avec notamment les services CIO.

Nous rappelons que les CIO ont des missions institutionnelles à remplir au sein de l'Education Nationale et ne sauraient être assimilés à de simples lieux d'accueil pour tout public. La convention SPRO qui sera signée en Poitou-Charentes vous permet de positionner vos services CIO hors du périmètre d'intervention des compétences régionales comme le prévoit d'ailleurs la loi. Les CIO doivent rester clairement identifiables pour le public scolaire et non confondus avec d'autres organismes sous un label "orientation Poitou-Charentes".

Les élus SNES-FSU représentant les personnels CO-Psy et DCIO Les élus et responsables du SNASUB-FSU